Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID: 081-218100816-20230918-20230918DL48-DE



COMMUNE DE DOURGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 septembre 2023 N° 20230918DL48

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13 Présents : 8

Votants: 11
Date de la convocation: 12/09/2023

OBJET: MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit septembre à 18h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

Présents :

Mme COUGNAUD Dominique, Maire.

Mme BOURDIN Danielle, M. COLLOT Adrien, Adjoints.

Mmes HERNANDEZ Gisèle, LANDESSE Corinne, MONTAGNE Isabelle, TERRAL Patricia

M. MONTAGNÉ Patrick, Conseiller.

Excusés:

Mmes DIOT Stephanie (Pouvoir à Mme HERNANDEZ), FOURNES Véronique (Pouvoir à Mme MONTAGNE), M.

POIREL Stéphane (Pouvoir à Mme LANDESSE),

Absents:

M. BARTOLO Thibaut, M. BEILLARD Adrien

Secrétaire de séance : M. MONTAGNE Patrick, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités et des organisations de service, de modifier les effectifs de la collectivité.

Madame le Maire expose à l'assemblée :

Depuis décembre 2022, nous avons un responsable ALAE au groupe scolaire Georges Mazars recruté à temps complet dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités. Aujourd'hui le besoin de ce poste est confirmé et, afin de conserver notre Animateur, il est nécessaire de créer un emploi permanent de Responsable ALAE à temps complet sur le grade d'Animateur.

Il est donc proposé:

- la création d'un emploi permanent de Responsable ALAE sur le grade d'Animateur à temps complet,

Date d'effet : 1er octobre 2023

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID: 081-218100816-20230918-20230918DL48-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

- > ACCEPTE les modifications telles que présentées,
- > VALIDE le tableau des effectifs,
- > DIT que les crédits nécessaires au financement du poste seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,

Patrick MONTAGNÉ

Le Maire,

Dominique COUGNAUS

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le :

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7; Téléphone : 05 62 73 57; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.